

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 22 octobre 2013 à 14h30

« Les outils statistiques et les systèmes d'information sur les retraites »

<b>Document N°8</b>
---------------------

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>
---

## **Le GIP Info Retraite et les statistiques**

*Frédérique Nortier-Ribordy et Christophe Albert*

*GIP Info Retraite*



10 octobre 2013

## Le GIP Info Retraite et les statistiques

La loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites a instauré le droit à l'information pour les actifs sur leurs droits constitués dans les régimes de retraite de base et complémentaires. Pour cela, deux documents sont constitués depuis 2007 : le relevé de situation individuelle (RIS) à partir de 35 ans. Ce relevé de situation contient les droits acquis annuellement dans l'ensemble des régimes de retraite obligatoires auxquels l'assuré a cotisé ainsi qu'une consolidation de ces droits en n-1. L'estimation individuelle globale (EIG) réalisée à partir de 55 ans vient compléter le RIS des montants estimés de retraite entre l'âge légal d'ouverture des droits et l'âge automatique du taux plein. Le RIS puis l'EIG sont envoyés automatiquement aux assurés tous les cinq ans.

Les données collectées dans le cadre de la composition de ces documents sont très riches : elles portent sur les durées d'assurance (totales et par régime), la nature de ces durées, les salaires ou encore les points. Elles permettraient d'avoir une vision des droits acquis dans l'ensemble des régimes pour des générations encore loin de l'âge de la retraite. Dans le cadre d'une demande de pilotage des régimes de plus en plus affinée, un tel panel de carrières multi-régimes présente un grand intérêt dans la mesure où l'ensemble des droits ne sont en général pas connus des régimes avant la liquidation.

En complément de ces données, celles qui pourraient être tirées de l'exploitation statistique de l'annuaire du GIP permettraient de connaître, année après année, les effectifs affiliés aux divers régimes dans toutes les générations – qu'elles soient ou non concernées par les campagnes RIS ou EIG au cours de l'année.

Le GIP n'a pas vocation à produire des statistiques sur les carrières ; cette note n'examine donc que les modalités éventuelles de constitution et de transmission des données à un ou des régimes de retraite ou services d'études.

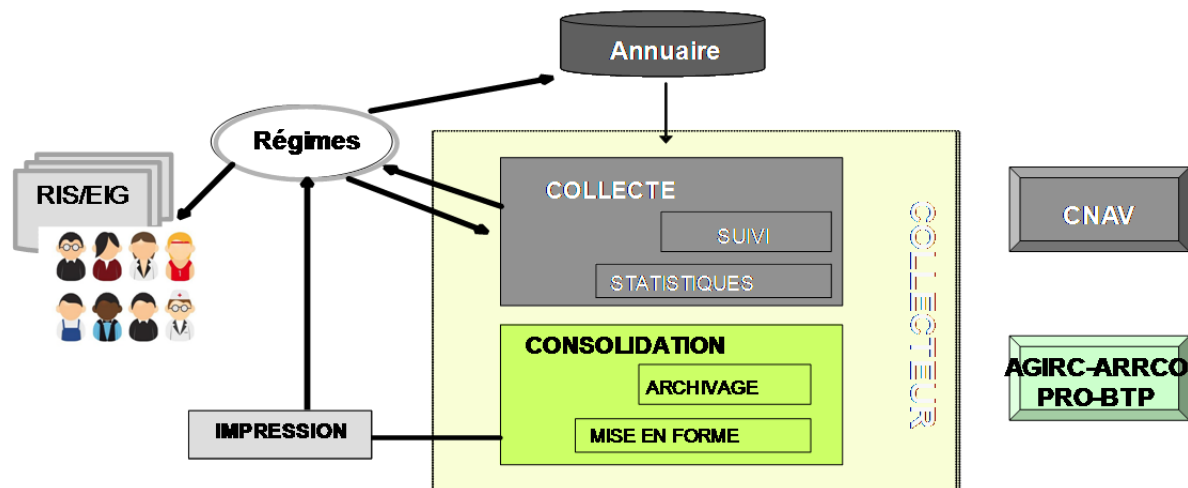
## 1. Générations concernées et circuit des échanges entre régimes

Chaque année, les documents sont composés pour les assurés avec un NIR certifié et n'ayant pas encore liquidé l'ensemble de leur pension de retraite obligatoire. Les documents concernent les droits directs acquis dans l'ensemble des régimes de retraite français (à quelques exceptions près, voir annexe 1). Les droits acquis à l'étranger (en particulier sur les emplois frontaliers) ne sont donc pas connus. Le calendrier est résumé dans le tableau suivant. Depuis 2007, ce sont ainsi 16 millions de RIS et près de 4,5 millions d'EIG qui ont été communiqués aux assurés.

Depuis 2008, le RIS peut également être adressé sur demande, et ce quel que soit l'âge de l'assuré.

Année de naissance	Année d'envoi																													
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030						
1949	58 ans					63 ans																								
1950		58 ans					63 ans																							
1951			57 ans							65 ans																				
1952				57 ans							65 ans																			
1953					56 ans							65 ans																		
1954						56 ans							65 ans																	
1955							55 ans							65 ans																
1956								55 ans							65 ans															
1957									55 ans							65 ans														
1958										55 ans							65 ans													
1959											55 ans							65 ans												
1960												55 ans							65 ans											
1961													55 ans							65 ans										
1962														55 ans							65 ans									
1963															55 ans							65 ans								
1964																55 ans							65 ans							
1965																	55 ans							65 ans						
1966																		55 ans							65 ans					
1967																			55 ans							65 ans				
1968																				55 ans								65 ans		
1969																					55 ans								65 ans	
1970																						55 ans							65 ans	
1971																							55 ans							65 ans
1972																								55 ans						
1973																									55 ans					
1974																										55 ans				
1975																											55 ans			
1976																												55 ans		
1977																													55 ans	
1978																														55 ans
1979																														55 ans
1980																														55 ans
1981																														55 ans
1982																														55 ans
1983																														55 ans
1984																														55 ans
1985																														55 ans

La constitution des documents RIS et EIG a nécessité la mise en place d'importants échanges de données entre les différents régimes de retraite de base et complémentaire. La centralisation et la consolidation des données entre régimes se font via un « collecteur ». Le schéma ci-dessous décrit les échanges de données entre l'annuaire du GIP Info Retraite, les régimes et le collecteur (concentrateur « Nord » – c'est-à-dire la CNAV – et concentrateur Sud – c'est-à-dire l'AGIRC-ARRCO).



## 2. Les types de données disponibles

Les données rassemblées pour produire les documents sont très riches et pourraient être extraites à des fins d'exploitation statistique<sup>1</sup>. Outre les données individuelles (sexe, année de naissance...), il s'agit en particulier :

- des durées d'assurance : trimestres validés annuellement et total des trimestres dans chacun des régimes de base, DAT (durée d'assurance tous régimes), majorations de durées d'assurance (pour les bénéficiaires d'EIG et lorsqu'elles sont connues), trimestres de service militaire. Actuellement les durées d'assurance ne sont transmises entre régimes de base qu'à partir d'un certain âge pour l'assuré. Ainsi le régime général ne prend connaissance des durées validées dans la fonction publique qu'à 54 ans, mais connaît par exemple les durées des artisans en temps réel<sup>2</sup>. Elles ne sont connues des régimes complémentaires qu'à la liquidation. Dans le système français, et même pour les régimes complémentaires, les comportements de liquidation à venir seront très fortement dépendants de la durée acquise tout au long de la carrière.
- Des points : points annuels et points totaux acquis dans les régimes complémentaires. La connaissance des points acquis dans les régimes complémentaires, en particulier Agirc, permettrait aux régimes de base d'avoir une approche cadre/non-cadre.
- Des carrières : régimes de passage, nature de trimestres validés (cotisés, chômage, maladie...), rémunérations perçues....

Le détail des données est disponible en annexe 2.

Outre les informations rassemblées pour la constitution des RIS et EIG, l'exploitation de l'annuaire GIP pourrait fournir des comptages des effectifs affiliés (ensemble des combinaisons de régimes possibles et, pour chaque combinaison, ventilation selon les

<sup>1</sup> Jusqu'à présent, le GIP a choisi de donner la priorité à des statistiques de gestion qui permettent le suivi, l'évaluation quantitative et qualitative des échanges et des documents produits, mais ne portent pas sur les données véhiculées dans les documents.

<sup>2</sup> Connaissance à 53 ans pour certains régimes, à 45 ou 54 ans pour d'autres....

critères : affilié, affilié non liquidé ou affilié liquidé) au sein de chaque génération – y compris celles qui n’ont pas reçu de RIS ou d’EIG dans l’année.

### 3. Les exploitations envisageables

Classiquement, l’utilisation à des fins statistiques de sources « administratives » d’information peut donner lieu à des fichiers échantillons, plus ou moins épurés de données de gestion et anonymisés, et /ou à des entrepôts de données, et/ou directement à des statistiques prédéfinies.

Dans le cas présent deux types de productions sont à examiner.

#### 3.1 - Les données de cadrage

Un certain nombre de données de cadrage peuvent être extraites des documents GIP. En 2007, un groupe de travail spécifique a ainsi été créé. Il était chargé en particulier de préciser les données de cadrage utiles à extraire des échanges et d’organiser leur mise en forme et exploitation<sup>3</sup>.

À cette fin, plusieurs types de données ont été extraits à partir des campagnes 2007 et 2008 :

- Statistiques sur les données individuelles : sexe, année de naissance mais aussi présence de trimestres validés au titre du service militaire et de majorations de durées d’assurance pour enfants
- Statistiques sur les droits acquis : durée d’assurance tous régimes (DAT), nombre total de trimestres par régime, nombre total de points par régime, nombre de régimes de passage
- Estimations de pension : âge estimé du taux plein, montant estimé de pension par régime, montant total de pension estimé.

Quelques exemples des exploitations réalisées sur les données 2007 sont disponibles en annexe 3. Elles montraient en particulier une méconnaissance des trimestres pour enfants et service militaire, en particulier pour la constitution des RIS à 45 ans ou 50 ans. Environ 240 tableaux croisés ont été réalisés sur chacune de ces campagnes et transmis aux régimes.

La constitution de telles données nécessite de définir un certain nombre de statistiques ou de tableaux croisés en aval des extractions. Ces mises en forme de données demandent de

---

<sup>3</sup> Le groupe était également chargé de procéder à une comparaison entre l’EIC produit par la Drees et les documents RIS afin d’examiner les modalités d’une constitution de l’EIC futur à partir de la production des documents RIS/EIG. À titre d’analyse, un rapprochement des sources a été réalisé sur la génération 1958 et montrait que les résultats obtenus étaient compatibles entre eux. Cependant, cette opération n’a pas donné suite. La souplesse de constitution de l’EIC ne serait pas possible si ce dernier était constitué via un circuit GIP. De plus, il est important que l’EIC, qui a une vocation statistique, reste contrôlé lors de sa constitution par les statisticiens de régimes. A priori les deux circuits de transmission devraient donc continuer à coexister.

produire un cahier des charges pour la production du fichier de données GIP et parallèlement de mobiliser les moyens d'un service d'études pour la production des tableaux de cadrage. Le ou les organismes chargés de ces fonctions (qui peuvent faire partie des régimes) travailleraient ainsi pour la communauté des régimes<sup>4</sup>. Les mises en forme sont de plus figées, toute demande complémentaire demandant à nouveau un travail spécifique.

Les deux opérations menées sur les campagnes 2007 et 2008 n'ont pas été renouvelées depuis.

### 3.2 - Les fichiers individuels de droits

Des fichiers individuels permettraient de reconstituer l'ensemble des carrières et des droits annuels des individus (type EIC étendu). Dans ce cas, il s'agirait de constituer peu de temps après la campagne des fichiers individuels et anonymisés contenant l'ensemble des données annuelles et des données cumulées (dont la DAT). Les régimes intéressés pourraient recevoir ces fichiers avec un numéro d'ordre aléatoire ou encore un NIR anonymisé selon leur algorithme propre en sélectionnant les individus au besoin (échantillon ou totalité de leur population).

La constitution de tels fichiers présenterait quatre grands types d'avantage :

- Une démarche qualité<sup>5</sup> et une production rapide (par rapport aux délais des enquêtes lourdes spécifiques).
- Des estimations réalisées pour un très grand nombre de cas et couvrant la diversité des situations notamment poly-pensionnés et les situations en haut et en bas de la distribution des retraites et des salaires<sup>6</sup>.
- Peu de traitements en amont, une fois les programmes d'extraction des données construits et industrialisés.
- Des exploitations réalisées par les régimes eux-mêmes selon leurs besoins et ressources propres.

Une telle opération peut se heurter toutefois à deux types de contraintes :

- D'une part, les volumes échangés peuvent être très importants
- D'autre part, une utilisation sur une longue durée de tout ou partie des données collectées et les échanges de données individuelles (même anonymisées) nécessiteraient une démarche auprès de la CNIL<sup>7</sup>.

Elle devrait donc faire l'objet d'une évaluation avant toute industrialisation.

---

<sup>4</sup> En 2007, ces rôles avaient été assurés par la Cnav et l'Agirc-Arrco.

<sup>5</sup> L'information contenue dans les RIS / EIG étant destinée aux assurés qui peuvent en demander la rectification, les régimes doivent en garantir la fiabilité et la qualité, les données collectées en bénéficieraient automatiquement.

<sup>6</sup> A titre d'exemple, le modèle de microsimulation de la Cnav (Prisme) pourrait bénéficier de données sur les carrières dans les autres régimes de base, complémentaires de celles issues de l'EIC de la Drees qu'il mobilise actuellement.

<sup>7</sup> Actuellement, les données individuelles servant à la constitution des documents peuvent être conservées 6 mois après les campagnes.

Quelques exemples d'utilisation des données produites dans le cadre du GIP Info Retraite à des fins de statistique ont toutefois déjà eu lieu par le passé. Outre la comparaison entre RIS et EIC déjà évoquée, le GIP a lancé en 2011 une opération de comparaison statistique entre les EIG composés lors de la campagne (générations 1951, 1954, 1955 et 1956) et les liquidations intervenues depuis. Pour cette opération, des fichiers de données du type décrit ci-dessus ont été extraits pour les assurés ayant comme régimes au moins la Cnav, l'Arrco et éventuellement l'Agirc. Ces fichiers contiennent l'ensemble des droits de ces trois régimes. Une première étude a déjà permis de comparer les pensions réellement servies à celles indiquées dans les EIG, pour un début d'évaluation de la qualité des données et des méthodes utilisées par le GIP Info Retraite. Il faudra attendre quelques années encore pour avoir une vision d'ensemble sur les assurés concernés par les EIG retenus pour l'étude, le temps qu'ils procèdent à leur départ en retraite.



Annexe 1 : liste des régimes présents dans les envois en 2012

Source : GIP Info retraite, bilan de la campagne 2012

Ensemble RIS et EIG

ORGANISMES	Feuillets constitués	Présence dans les documents	Courriers expédiés	Taux d'expédition	Charge d'envoi	Poids des PND
AGIRC ARRCO	5 013 737	92,8%	2 011 640	40,1%	37,2%	14,1%
BFSP	2 891	0,1%	2 221	76,8%	-	0,3%
CARCDSF (Ch.dentistes)	7 825	0,1%	6 082	77,7%	0,1%	1,0%
CARCDSF (Sages-femmes)	879	-	457	52,0%	-	0,9%
CARMF	30 254	0,6%	17 080	56,5%	0,3%	-
CARPIMKO	38 392	0,7%	24 065	62,7%	0,4%	-
CARPV	2 175	-	1 681	77,3%	-	1,1%
CAVAMAC	4 379	0,1%	2 121	48,4%	-	2,9%
CAVEC	3 930	0,1%	2 172	55,3%	-	0,7%
CAVIMAC	3 838	0,1%	2 739	71,4%	0,1%	4,0%
CAVOM	1 081	-	839	77,6%	-	0,5%
CAVP	7 631	0,1%	6 074	79,6%	0,1%	0,6%
CIPAV	102 020	1,9%	38 239	37,5%	0,7%	4,3%
CNAV	5 295 487	98,0%	1 972 815	37,3%	36,5%	3,8%
CNBF	9 725	0,2%	7 362	75,7%	0,1%	1,4%
CNIEG	28 799	0,5%	22 117	76,8%	0,4%	-
CNRACL	436 423	8,1%	351 384	80,5%	6,5%	3,0%
CPRPSNCF	41 490	0,8%	25 524	61,5%	0,5%	-
CRN	1 914	-	1 559	81,5%	0,0%	0,5%
CROPERA	682	-	0	-	-	-
CRPCEN	24 206	0,4%	7 268	30,0%	-	1,6%
CRPCF	77	-	0	-	-	-
CRPNPAC	8 165	0,2%	0	-	-	-
CRP-RATP	9 236	0,2%	6 428	69,6%	0,1%	-
ENIM	17 613	0,3%	3 285	18,7%	0,1%	13,5%
FSPOEIE	7 866	0,1%	6 044	76,8%	0,1%	6,5%
IRCANTEC	1 833 918	33,9%	98 327	5,4%	1,8%	-
IRCEC	13 690	0,3%	343	2,5%	-	22,4%
MSA*	1 243 940	23,0%	125 286	10,1%	2,3%	-
PS	36	0,0%	0	-	-	-
RAFP	841 469	15,6%	69 702	8,3%	1,3%	5,2%
Retraite des Mines	9 504	0,2%	567	6,0%	-	3,5%
RSI Cancava	284 805	5,3%	115 323	40,5%	-	-
RSI Organic	412 970	7,6%	133 150	32,2%	-	-
SRE*	449 953	8,3%	342 727	76,2%	6,3%	2,9%
<b>Total documents expédiés</b>			<b>5 404 621</b>		<b>100,00%</b>	<b>7,2%</b>

\* après prise en compte des documents non expédiés

Charge d'envoi = nombre de courriers expédiés par l'organisme divisé par le nombre total de courriers expédiés

Taux d'expédition = nombre de courriers expédiés par l'organisme divisé par le nombre de feuillets constitués par l'organisme

Présence dans les documents = nombre de feuillets constitués par l'organisme divisé par le nombre total de courriers expédiés

## Annexe 2 : données contenues dans les documents RIS et EIG

### 1. Renseignements individuels

Contenu	Commentaires
NIR	Extrait du SNGI (RNIPP <sup>1</sup> +SANDIA <sup>2</sup> ) NIR certifiés uniquement
Nom	
Prénom	
Sexe	
1.1. Jour de naissance	
Mois de naissance	
Année de naissance	
Lieu de naissance	A extraire du NIR (connu dans le SNGI+SANDIA) : commune et département
Lieu de résidence	Issu de l'adresse d'envoi du document (dernière adresse connue)
Statut matrimonial légal	NON
Informations sur la présence d'enfants	Uniquement connaissance des majorations de durées d'assurance pour enfant pour une partie des assurés, en fonction de leur âge
Service national	Si connu, recherché pour EIG

<sup>1</sup>Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques

<sup>2</sup>Service Administratif National d'Identification des Assurés, pour les nés hors de France

### 2. Données sur les droits acquis dans les régimes

Contenu	Commentaires
Régime	OUI : ensemble des régimes obligatoires dans lesquels l'assuré a acquis des droits à retraite
Situation annuelle de l'individu	A extraire des documents : dates début et fin
Année de liquidation de la retraite de droit direct	NON État liquidé ou non pour le RIS à la demande
Majorations de durée d'assurance non affectées à une période : nombre de trimestres validés pour enfants , bonifications ... :	Si connu Recherche systématique de l'information pour les générations EIG
Nombre de trimestres validés dans le régime pendant l'année	Traitement spécifique Distinction pour les FP et les autres régimes spéciaux entre les durées de liquidation et les durées d'assurance
Nombre de trimestres cotisés dans le régime pendant l'année (y compris AVPF)	Traitement spécifique

Nombre de trimestres « gratuits » pendant l'année (hors AVPF)	Traitement spécifique : Les périodes de chômage ne sont connues que si elles génèrent des trimestres validés ou des points (périodes indemnisées uniquement)
Cumul du nombre de trimestres validés dans le régime	OUI Distinction pour les FP et les autres régimes spéciaux entre les durées de liquidation et les durées d'assurance
Durée totale de carrière en trimestres (tous régimes confondus)	OUI avec indicateur d'écrêtement
Nombre total de points validés dans le régime dans l'année (points cotisés et points gratuits)	OUI Quand le régime ne dispose pas du détail, les points peuvent être transmis par période regroupant plusieurs années ; mais le découpage par année est nécessaire si le régime gère aussi la base.
Nombre total de points rachetés dans l'année	NON
Nombre total de points acquis en contrepartie de cotisations dans l'année	Traitement spécifique
Nombre de points gratuits attribués dans l'année	Traitement spécifique Pour chaque période le régime remplit un intitulé « nature de la période » régime
Cumul du nombre de points acquis dans le régime	OUI
Estimation de la pension à verser	Calculée pour les « dates-clés » en cas d'EIG avec des conventions de calcul (cas général : prolongation de la dernière situation connue)
Dates clés de liquidation	Calculés pour tous les trimestres entre le 1 <sup>er</sup> jour du trimestre civil qui suit l'âge légal de départ et l'âge du taux plein automatique. Pas de départs anticipés pour la FP ou pour carrières longues

#### Données de carrières et rémunérations

Contenu	RIS / EIG
Catégorie socioprofessionnelle	NON, seule la présence ou non du régime Agirc est connue pour les salariés du secteur privé (statut cadre ou assimilé)
Employeur	OUI (raison sociale)
Catégorie d'emploi	Non exigé Rempli par certains régimes spéciaux (Cnieg)
Condition d'emploi	OUI Uniquement pour les régimes FP et les autres régimes spéciaux
Taux de temps partiel De 0 à 100%	OUI Uniquement pour les régimes FP et les autres régimes spéciaux
Taux de service actif De 0 à 100	OUI Uniquement par la Cnieg (IEG pensions) (RATP ne participant pas

	en 2007)
Statut	OUI distinguée selon le régime (RG/IRCANTEC ou CNRACL/SPE/RAFP)
Salaire annuel (ou revenu annuel)	OUI : RG Agricoles, RSI, Cnav Non renseigné dans les feuillets des régimes FP, certains régimes spéciaux, Agirc-Arrco et Cnavpl. Les salaires sont plafonnés Salaire brut servant à calculer les droits Nécessité de cumuler des sous périodes intra - annuelles Les indices et primes de l'ensemble de la carrière de la fonction publique n'ont pas vocation à être fournis dans le RIS : seul l'indice de fin de carrière, utile au calcul des droits à retraite est donné.
Salaire forfaitaire AVPF annuel	OUI Uniquement pour la CNAV (par nature)
Montant annuel de la nouvelle bonification indiciaire (sur l'année)	OUI Y compris CNRACL
Montant annuel de la cotisation RAFP	OUI. Depuis 2004 Les primes soumises à cotisations à ce régime sont plafonnées à 20% de la rémunération.
Indemnités annuelles élus locaux	OUI
Date de début de rémunération	OUI
Date de fin de rémunération	OUI

## Annexe 3 : quelques exemples de statistiques de cadrage issues des campagnes 2007 et 2008

### 1/ Les données issues de l'annuaire (avant campagne)

Exploitation de l'annuaire GIP réalisée à la fin du 1er semestre 2008 pour les générations 1949, 1950, 1951, 1957, 1958 et 1963 : ensemble des combinaisons de régimes possibles pour chaque combinaison les effectifs concernés selon les critères affilié, affilié non liquidé ou affilié liquidé.

Régimes de passage <i>Neuf cas de combinaisons de régimes de base (régimes de base et complémentaires) les plus fréquemment rencontrés</i>		Génération			Ensemble
		1950	1951	1958	
Cas 1	Cnav, Arrco (éventuellement Agirc)	34,2	34,6	34,4	34,4
Cas 2	Cnav, MSA, Arrco (éventuellement Agirc)	10,0	10,1	10,4	10,2
Cas 3	Cnav, Arrco (éventuellement Agirc), Ircantec	8,9	9,2	10,4	9,5
Cas 4	Cnav, RSI (base et complémentaire), Arrco (éventuellement Agirc)	6,4	6,5	5,8	6,2
Cas 5	Cnav, MSA, Arrco (éventuellement Agirc), Ircantec	3,2	3,3	3,8	3,5
Cas 6	Cnav, Arrco (éventuellement Agirc), Ircantec, RAFP, CNRACL	2,8	2,9	4,3	3,3
Cas 7	Cnav	4,1	3,3	2,9	3,4
Cas 8	Cnav, Arrco (éventuellement Agirc), Ircantec, RAFP, FPE	2,5	2,8	2,9	2,7
Cas 9	Cnav, Ircantec, RAFP, FPE	2,6	2,4	0,9	1,9

L'exploitation de l'annuaire GIP permet par ailleurs de disposer, chaque année, des effectifs affiliés aux divers régimes pour toutes les générations (y compris celles qui ne sont pas concernées dans l'année par l'envoi des RIS ou des EIG).

### 2/ Les données issues de la campagne 2007

Méthode :

- À partir des données consolidées pour la campagne systématique 2007 et les rectificatifs de novembre 2007 l'opérateur Sud a produit un enregistrement (anonyme) par document.
- Ces données ont ensuite été traitées statistiquement par la CNAV.
- L'ensemble des tableaux (à l'exception de ceux concernant les déciles) a été présenté sous forme de « TCD /Tableau croisé dynamique » permettant de sélectionner des sous-populations ou d'analyser globalement avec (au moins) pour critères de tri l'année de naissance, le genre et le type de document (RIS, EIG avec ou sans estimation).

## Illustrations

Les résultats ont été déclinés en données tous régimes confondus et données par régime selon les critères spécifiques (autre genre, année de naissance, type de document) :

- ✓ Statut ou groupe de population, code à 5 caractères pour combinaison durant la carrière de : Salarié, Public, Indépendants, Libéraux, régime spéciaux (SPILX)
- ✓ Présence ou non d'au moins un feuillet vide (c'est-à-dire sans données) pour au moins un régime

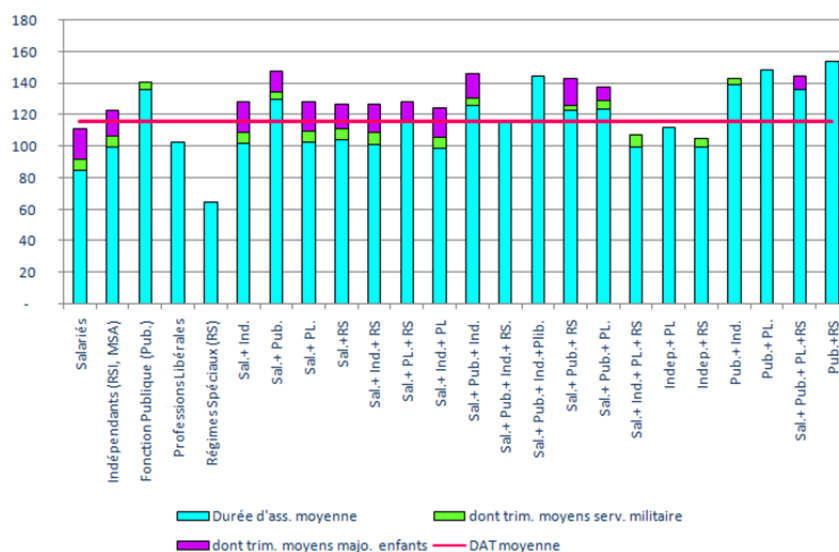
### Effectifs et DAT moyenne, Service Militaire, Majoration durée enfants

Génération 1949	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Total Assurés</b>	<b>271 298</b>	<b>313 451</b>	<b>584 749</b>
<i>dont avec service militaire</i>	62 130	36	62 166
<i>dont avec majo. Enfants</i>	87	102 501	102 588
<b>DAT moyenne</b>	<b>121</b>	<b>111</b>	<b>116</b>
<i>dont trim. moyens serv. Militaire</i>	7	6	7
<i>dont trim. moyens majo. enfants</i>	5	19	19

Génération 1957	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Total Assurés</b>	<b>422 803</b>	<b>420 070</b>	<b>842 873</b>
<i>dont avec service militaire</i>	8 807	14	8 821
<i>dont avec majo. Enfants</i>	-	-	-
<b>DAT moyenne</b>	<b>101</b>	<b>94</b>	<b>97</b>
<i>dont trim. moyens serv. Militaire</i>	4	24	4
<i>dont trim. moyens majo. enfants</i>	-	-	-

### DAT moyenne selon le statut

#### Génération 1949 (hors feuillets vides)



### Part des trimestres salariés et des trimestres dans le régime dans la DAT

